



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Mercredi 7 juin 2023**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Réunion du	07/06/2023 à 10h30
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents avec voix délibérative MM. Nasser AL KHELAÏFI (visio), Jean-Michel AULAS, Jean-Pierre CAILLOT, Raymond DOMENECH, Loïc FERY (visio), Alain GUERRINI, Bernard JOANNIN, Waldemar KITA, Olivier LAMARRE (visio), Pablo LONGORIA, Gervais MARTEL, Max MARTY, François MORINIERE, Pierre-Olivier MURAT, Laurent NICOLLIN, Karl OLIVE, Joseph OUGHOURLIAN, Philippe PIAT, Pierre REPELLINI, Jean-Pierre RIVERE, Eric ROLLAND, Pierre WANTIEZ.

Présents avec voix consultative Philippe DIALLO, Arnaud ROUGER

Excusé M. Dmitry RYBOLOVLEV (*représenté par Vincent LABRUNE*)

Assistent Mmes Marie-Hélène PATRY, Stéphanie BOURDAIS
Sébastien CAZALI, Yoann GODIN, Benjamin MOREL, Benjamin VIARD



1. Ouverture de séance

Vincent LABRUNE ouvre la séance du Conseil d'administration en présentant les grandes lignes du discours introductif qu'il compte faire devant l'Assemblée générale de l'après-midi.

Celui-ci s'articulera autour de 4 points :

[...]

1/ Les valeurs

Même si la 38^{ème} journée a été marquée par des incidents en Ligue 1 et en Ligue 2, ceux-ci sont la conséquence d'actes isolés plutôt que d'une tendance lourde. Ils ne doivent pas en effet cacher les bons résultats obtenus sur le terrain de la sécurité dans les stades.

Le combat de la LFP contre la violence, le racisme et contre toute forme de discrimination est un axe majeur de son projet de développement.

Au moment où les actes de racisme se multiplient en Italie et en Espagne ; où les scènes de vandalisme et d'hooliganisme resurgissent aux Pays Bas et en Allemagne, il faut faire preuve de la plus grande fermeté et de la plus grande intransigeance.

Nous voulons être une Ligue moderne, dynamique, ouverte d'esprit et sur le monde, à l'image de notre pays.

2/ Le spectacle et la compétitivité

Spectaculaire car la Ligue 1 doit être la Ligue du « Jeu », et même du « beau jeu » au-delà de la « Ligue des Talents ». Le nombre de buts, les affluences et l'intensité jusqu'au dernières journées ont montré combien nos championnats étaient passionnants.

Sur le terrain de la compétitivité, malgré une mauvaise saison 22/23, nous avons réussi à conserver notre 5^{ème} place à l'indice UEFA.

Cette 5^{ème} place est clé pour notre futur et le développement de notre projet. C'est une opportunité majeure pour notre Ligue en termes d'accroissement des ressources à court terme et de valorisation à moyen terme. C'est un virage déterminant que nous ne devons pas rater.

Cette position qualifiera près de 40% des équipes de Ligue 1 à une compétition européenne l'an prochain (7 sur 18) : il faut avoir ce chiffre en tête qui devrait donner encore plus d'intérêt au championnat 23/24.

3/ Nos atouts

La LFP n'a rien à envier à nos concurrents européens la saison prochaine, et tout particulièrement au Portugal et aux Pays Bas.



Que ce soit en termes de talents ou d'un point de vue économique avec l'apport de CVC, les atouts de la France sont indéniables.

Nous devons juste faire évoluer nos mentalités pour faire de ces matchs européens une priorité absolue.

4/ Notre objectif

Il faut remettre le football professionnel français au cœur de notre patrimoine national afin qu'il soit l'un des étendards de notre Nation.

Mais il ne s'agit pas seulement de l'Equipe Nationale : nos clubs aussi doivent participer à nous faire rayonner. Nous devons désormais retrouver une identité propre, et une fierté.

C'est la diversité sociale, le multiculturalisme, la réconciliation des gens aussi, car le football rassemble.

C'est aussi une image, celle de notre pays, et de son art de vivre.

C'est l'objet du plan de développement marketing de la Ligue que nous portons, et dont Benjamin MOREL et Jérôme DUMOIS vous donneront les grandes lignes tout à l'heure.

Avec une baseline simple, le Made in France, et une idée forte et différenciante qui est de surfer sur la dimension « Street & Pop Culture » qui est sans équivalent en Europe.

...]

Pour conclure, Vincent LABRUNE évoque le lancement prochain de l'appel d'offres post 2024.

Si cette saison a été celle de la structuration de notre filiale, du recrutement de Benjamin MOREL et d'un certain nombre de talents à ses côtés, elle a surtout été celle de la préparation de l'Appel d'offres, depuis septembre dernier avec les équipes de CVC et de LFP Média.

Il termine en précisant que l'appel d'offres sera lancé le mardi 12 septembre 2023 et en évoquant les objectifs économiques annoncés sur le prochain cycle.

2. Adoption des précédents procès-verbaux

Le Conseil,

Adopte à l'unanimité les procès-verbaux des réunions des 8 mars, 23 mars et 20 avril 2023.



3. Rapport moral 2022/2023

Arnaud ROUGER présente aux membres du Conseil d'administration la synthèse du rapport moral 2022/2023 qui sera également portée à la connaissance de l'Assemblée générale de l'après-midi en insistant sur les faits marquants de la saison en termes d'organisation et structuration interne (LFP et LFP Media), d'organisation des championnats ou, pour finir, de gouvernance.

Le Conseil,

Prend note de ces éléments qui seront présentés à l'Assemblée générale.

4. Modifications réglementaires 2023/2024

4.1. Règlements de la LFP

Benjamin VIARD présente dans le détail les modifications issues des travaux de la Commission de révision des règlements.

Il précise notamment que la date de clôture de la période de transfert hivernale est modifiée en lien avec les autres ligues européennes majeures. Ainsi, elle s'entendra du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} février 2024 à 22h59 :59 heures.

Le Conseil,

Adopte à l'unanimité les modifications proposées et annexées au présent PV.

4.2. Licence Club National 1

Benjamin VIARD rappelle le contexte et le calendrier des travaux menés en Collège de Ligue 2.

Pour mémoire, le Collège avait validé le principe de mise en place d'une licence spécifique N1 destinée aux clubs qui souhaiteraient conserver le statut professionnel au-delà des deux saisons suivant leur relégation en championnat de National 1.

Les principes et la procédure sont détaillés en séance pour que le dispositif puisse être appliqué dès 2024/2025 aux clubs qui le souhaiteraient. Ce dispositif, comme l'avis positif de la DNCG, seront un prérequis obligatoire pour la conservation du statut pro lequel ne sera pas assorti d'une indemnité financière de la part de la LFP.

Le Conseil,

Adopte à l'unanimité le dispositif présenté avec les modifications de l'article 102 du règlement administratif de la LFP et le règlement de la Licence club ci-annexé.



4.3. Propositions de modifications de la convention FFF/LFP et de son annexe DNCG

Arnaud ROUGER informe les membres du Conseil d'administration que préalablement à l'Assemblée générale, les modifications de la convention FFF/LFP doivent être adoptées.

Elles concernent :

- L'intégration d'une disposition liée au contrat d'engagement républicain ;
- L'insertion de dispositions liées au maintien du statut professionnel pour les clubs évoluant en championnat de National 1 (Cf. ci-dessus) ;
- Les propositions de modifications du Règlement DNCG transmises par la FFF afin de tenir compte de la refonte des championnats ramenant le National 3 sous l'égide de la FFF ainsi que de la création du championnat de D3 Féminine.

Le Conseil,

Adopte les modifications proposées et ci-annexées et les transmet à l'Assemblée générale.

5. Mise en place de la VAR en Ligue 2 pour 2024/2025

Arnaud ROUGER informe les membres du Conseil d'administration que le Collège de Ligue 2 du 12 avril 2023 s'est prononcé favorablement pour la mise en place de la VAR en Ligue 2 à compter de la saison 2024/2025.

La recommandation porte sur la mise en place en mode centralisé pour mieux mutualiser l'utilisation des effectifs d'arbitres comparativement à un dispositif sur site pour lequel les arbitres ne peuvent officier que sur un match par journée.

Cette mise en place doit être anticipée d'une saison pour permettre à la Direction de l'arbitrage de recruter et former les effectifs nécessaires conformément aux exigences de la FIFA dans le courant de la saison 2023/2024 et être en ordre de marche pour 2024/2025.

Vincent LABRUNE intervient pour préciser que l'impact financier serait, comme pour le coût inhérent à la VAR en Ligue 1, supporté sur le budget global de la LFP.

Jean-Pierre CAILLOT indique alors que, s'il comprend parfaitement la logique, les travaux avaient débutés sur une autre base afin que ces frais soient couverts par les clubs de Ligue 2.

Le Conseil,

Adopte à l'unanimité la mise en place de la VAR en Ligue 2 à compter de la saison 2024/2025 en mode centralisé dans un souci d'efficacité avec une prise en charge sur le budget global de la LFP.



6. Questions diverses

6.1. Situation de l'US Concarneau

Arnaud ROUGER informe le Conseil sur les obligations de l'US CONCARNEAU notamment au regard des dispositions des articles 500 et suivants du règlement administratif de la LFP.

En effet, à la date de la présente réunion, l'US CONCARNEAU ne dispose d'aucune infrastructure lui permettant d'évoluer en Ligue 2.

Vincent LABRUNE complète en indiquant au Conseil les informations qui lui ont été communiquées par le Président du club à ce sujet.

Le Conseil,

Après un large échange de vues au cours duquel les intervenants regrettent cette situation,

Prend note que l'US CONCARNEAU ne pourrait pas, en l'état des informations portées à sa connaissance, être autorisé à évoluer en Ligue 2 au cours de la saison 2023/2024 et laisse le soin à la Commission Infrastructures Stades de lui fournir des éléments actualisés après le 30 juin 2023,

Demande aux services de la LFP et au Collège de Ligue 2 de lui faire des propositions pour mieux encadrer une telle hypothèse en termes d'équité au regard des engagements supportés par les autres clubs de Ligue 2.

6.2. Sponsor Titre Ligue 2 pour 2024/2028

Benjamin MOREL et Yoann GODIN présentent les conditions de renouvellement du partenariat avec BKT en tant que sponsor titre de Ligue 2 pour la période 2024/2028.

Après un rappel de l'évolution de la valeur du naming de Ligue 2, depuis 2016 jusqu'à ce jour, les conditions du nouvel accord pour 2024-2028 sont détaillées, avec une augmentation de 40% par rapport au cycle précédent grâce à un package enrichi de nouveaux droits LFP et des droits clubs complétés.

L'inventaire des contreparties marketing pour le cycle 2020/2024 et les nouvelles contreparties pour le cycle 24/28 sont développées et ont été présentées lors du Collège de Ligue 2 réuni la veille, le 6 juin 2023, s'agissant du cycle 2024/2028.

Le Conseil,

Prend note de l'avis positif du Collège de Ligue 2 pour le renouvellement et les conditions du partenariat avec BKT en tant que sponsor titre de Ligue 2 sur la période 2024/2028;



Remercie les équipes de LFP Media pour les résultats obtenus et les informations communiquées et valide le renouvellement du partenariat pour 4 saisons supplémentaires à l'unanimité.

6.3. Trophée des Champions

Vincent LABRUNE et Benjamin MOREL informent les membres du Conseil d'administration de l'annulation du Trophée des champions prévu à Bangkok, en ouverture de la saison 2023/2024, pour des raisons propres à l'opérateur local. Ils complètent en indiquant qu'une négociation financière est en cours pour dédommager la LFP contre le préjudice subi suite à cette annulation.

Vincent LABRUNE complète à son tour en précisant que l'édition 2023 du Trophée des Champions pourrait se tenir au début du mois de janvier 2024 et que LFP Media est à la recherche d'une nouvelle ville hôte.

Le Conseil,

Prend acte des éléments présentés.

Vincent LABRUNE
Président